

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LA SEMAINE

### EN FRANCE

#### Le roi d'Espagne en France. — La loi de 3 ans.

Paris vient de faire au roi d'Espagne un accueil franchement cordial. Malgré certaines erreurs, dont une souleva parmi nous une violente indignation, Alphonse XIII est sympathique aux Français. Il a pour lui son extrême jeunesse, une longue suite de malheurs courageusement supportés et une politique qui nous agrée, parce qu'on la sent favorable à la France.

Souverain constitutionnel, son opinion personnelle doit rester ignorée. Mais au travers de la discrétion que lui impose sa fonction, on sent chez Alphonse XIII peu de penchants pour les conservateurs et une inclination sensible vers les libéraux. Ceci nous charme, à tort peut-être. D'autre part, il est avéré que lorsque le Maroc mit, ces derniers temps, aux prises la France et l'Espagne, le jeune souverain agit vigoureusement dans le sens de la conciliation.

A ce propos, on a parlé d'entente, d'alliance. Si la politique extérieure n'était faite que de bon sens, l'accord ne ferait pas question. En général, rien ne ressemble autant à un Français qu'un Espagnol. Néanmoins, il y a toujours des Pyrénées, quoi qu'en ait pu dire Louis XIV. Au moins, peut-on s'efforcer de les abaisser. Notre pays se prêterait volontiers à ce qui pourra rapprocher les deux peuples, car la France n'est jamais plus heureuse et plus fière que lorsqu'elle conquiert des amitiés.

Le gouvernement est décidé, dit-on, à maintenir sous les drapeaux la classe libérale en octobre prochain. Il en aurait délibéré en Conseil des ministres pour fixer la date où devrait s'ouvrir cette discussion devant le Parlement. En cela, le gouvernement est conscient avec lui-même. Dès l'instant où il estime le service de trois ans nécessaire, celui-ci est nécessaire tout de suite, encore plus sûrement que demain ou dans deux ans.

La seule objection qu'on puisse apporter contre cette attitude, c'est que mieux vaudrait discuter un texte précis sur la durée du service militaire que de trancher la question par une solution de principe. Un principe pour respectueux qu'il soit, ne vaut pas un argument. Le temps presse, réplique le président du Conseil, et la Commission tarde. Ne pourrait-on demander à la Commission de se hâter, dans la mesure, bien entendu, où la hâte ne porterait pas atteinte à son indépendance ?

Car la classe étant retenue sous les drapeaux, il restera à faire la preuve de l'incapacité de la loi de deux ans à assurer la défense nationale. Une proclamation émanant du Comité exécutif du parti radical déclare : « que la loi de deux ans a été sciemment faussée par trop de ceux qui en avaient la charge et qui la déclarent aujourd'hui insuffisante ». Le parti radical peut se tromper, il faut le démontrer et voilà tout. Aussi, semble-t-il qu'il serait de bonne politique que la Commission de l'armée et le gouvernement se mettent d'accord pour discuter au plus vite la loi prolongeant le service militaire. Et si cette loi est votée, on retiendra la classe. Cet événement apparaît alors comme une conséquence logique, au lieu d'être un principe controversable.

### A L'ÉTRANGER

#### Le droit de vote aux femmes en Angleterre. — Le Confit balkanique.

La Chambre des Communes, en seconde lecture, a commencé la discussion du projet de loi accordant le droit de vote aux femmes ; le projet est présenté par un membre de la minorité ; la motion tendant à son rejet est également signée par un libéral et par un conservateur, ce qui montre bien que les deux partis sont divisés sur le fond de la question, seul le parti ou-

vrier, pris dans son ensemble est franchement partisan du suffrage des femmes. Les débats présenteront un intérêt tout particulier, non seulement, parce que c'est la première fois que l'importante question du vote de la femme est nettement posée au Parlement anglais, mais aussi, parce que l'on assistera à ce curieux spectacle d'un Premier Ministre combattant énergiquement un projet de loi défendu non moins énergiquement par plusieurs membres de son cabinet, et non des moindres, puisque pour répondre aux attaques de M. Asquith on verra monter à la tribune Sir Edward Grey, le Ministre des Affaires Étrangères, M. Lloyd George, le chancelier de l'Échiquier, et très probablement Sir John Simon le Solicitor général. Les membres les plus importants de l'Opposition prendront également la parole, les uns : pour, les autres : contre. Si le projet de loi était adopté, il accorderait le vote à 6.000.000 de femmes, mais il est presque certain qu'il sera rejeté ; d'abord parce que les violences commises par la portion militante des suffragettes ont fait beaucoup de tort à la cause, ensuite, parce qu'un certain nombre de partisans du droit de vote des femmes estiment que la question est trop importante pour être votée avant d'avoir été soumise au Corps Electoral.

La conférence des ambassadeurs se réunira dans une atmosphère de détente générale.

En Autriche même, l'opinion a passé d'un seul coup aux dispositions les plus pacifiques, alors que la presse était, il y a trois jours à peine, à l'état de fièvre belliqueuse ; elle a tiré, sans attendre plus longtemps, la conséquence pratique de la situation, et elle ne songe plus qu'à achever la démolition.

La note à payer, qui dépasse déjà le demi-milliard, effraie à juste titre, la population, qui attend impatientement le renvoi des réserves.

Cette mesure est, du reste, déjà prévue ; mais le terme dépend surtout de la rapidité des négociations en cours ; elle ne sera toutefois ni générale, ni instantanée. L'opération durera plusieurs semaines, et l'on renverra les classes dans leurs foyers, les uns après les autres, selon leur ancienneté et en commençant par les pères de famille, à moins qu'une nouvelle alerte ne vienne modifier ces projets.

Les ambassadeurs vont examiner les mesures à prendre pour amener les belligérants à signer le plus tôt possible le traité ou les préliminaires de paix.

Le projet de traité qui sera soumis aux délégués des belligérants, lorsque dans peu de jours, ils seront tous arrivés à Londres, ne contient que peu d'articles.

Si la Turquie était seule en cause, on pourrait s'attendre à une rapide signature du traité, la Porte ayant déclaré qu'elle s'en rapportait aux puissances ; mais les alliés ne sont pas disposés à laisser transformer, en ce qui les concerne, la médiation de l'Europe en un arbitrage ; ils n'accepteront la paix qu'après avoir reçu des explications supplémentaires et des assurances en ce qui concerne la façon dont seront discutées les limites de la frontière albanaise et l'attribution des îles.

LE FURETEUR.

#### La « Ligue française d'éducation morale »

Ni les luttes politiques, ni les attaques n'ont pu atteindre l'idée de la neutralité scolaire. Tous ceux qui veulent vraiment le bien de l'école, tous ceux qui l'aiment et la défendent, voient pour elle dans la neutralité et la liberté une condition essentielle de prospérité.

Des hommes de bonne volonté se sont associés pour former une « Ligue française d'éducation morale ». Cette association observe scrupuleusement la neutralité confessionnelle et

chacun de ses membres conserve l'entière liberté de ses opinions.

Ce que recherche la ligue, c'est un manuel d'éducation morale, qui puisse être mis entre les mains des enfants de dix à douze ans, et employé dans les écoles publiques. Elle tient à ce que ce livre, mis au concours, joigne au respect de la neutralité confessionnelle et même philosophique, le mérite d'éveiller, dès l'enfance, le sens de l'activité morale dans la vie réelle, d'enraciner et développer dans la conscience, par le sentiment et la raison, la disposition morale, de façon à faire prendre aux enfants, dès le jeune âge, l'habitude du bien, et la pratique de règles simples, admises par tous.

Toutes les personnes qui intéressent les problèmes pratiques d'éducation morale sont admises à concourir, et particulièrement les membres de l'Instruction publique et privée. Le jury est composé de telle façon qu'avec toutes les garanties d'autorité, on y trouve également une grande diversité d'opinions. Parmi les membres, se trouvent MM. A. Ribot, Jules Lachelier, Ernest Lavisse, Emile Boutroux, Paul Beauregard, Gustave Belot, Léon Bourgeois, Emile Corra, président de la société positiviste, MM. Alfred Croiset, Louis Liard, Jules Gautier, auxquels se joignent MM. Paul Deschanel, Emile Faguet, le général Lyauté. L'idée de la ligue n'est-elle pas heureuse ? et ne mérite-t-elle pas qu'on y applaudisse ? Telle est notre pensée.

Il faut, en effet, qu'une morale soit enseignée à l'école ; il faut absolument pour contrebalancer les droits accordés, que des devoirs soient posés en face, et que, dès l'école, les enfants contractent l'habitude de s'y soumettre ; il le faut, pour réprimer la violence de certains caractères ou pour susciter chez les faibles l'éclat des sentiments qui forment le caractère.

De tous les enseignements de l'école primaire, celui de la morale est le plus difficile à donner ; c'est pour cette raison qu'il se donne le moins bien.

Lorsqu'on réfléchit un peu, on comprend la raison de cette faiblesse. La morale ne traite pas de vérités extérieures, ni de choses que la pure logique peut nous démontrer, mais de vérités intimes de choses intérieures. C'est à l'âme même qu'elle s'adresse, c'est à la liberté des sentiments qui déterminent la direction de la vie ; la morale, c'est nous-mêmes, et c'est de là que vient la difficulté, pour l'enseigner ; elle nous touche de trop près.

La force de cet enseignement doit donc se trouver toute dans la sincérité et la liberté. Le maître doit régler son action de façon à incliner l'âme de l'enfant à aimer, à admirer, à respecter tout ce qui est bon et beau, pur, noble, généreux.

M. RICOU.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 juin 1913

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

Le président prononce l'éloge funèbre de M. Ducarouge, député de Saône-et-Loire, décédé.

La Chambre reprend la discussion générale du projet portant établissement d'un prélèvement progressif sur le produit des jeux.

MM. de Kerguezec, Millevoje, Piou, Dumont, Godard, prennent part à la discussion.

La discussion générale est close. Un contre-projet présenté par M. Piou tendant à l'abrogation de la loi du 15 juin 1907 sur les jeux est adopté par 275 voix contre 264.

La suite de la discussion est renvoyée à mercredi.

Et la séance est levée.

### Publicité

Un charcutier, rue St-Jacques, inscrit sur sa devanture :  
Saucisson de Lyon (Rhône), depuis 3 fr. 50. Saucisson de Lyon (ordinaire), depuis 2 fr. 75.

## LA CHANSON

### LES CUBISTES

Air : Le bal à l'Hôtel-de-Ville.

I  
Si nous nous occupons un peu  
De messieurs les Cubistes,  
Et de ces peintres nouveau jeu  
Appelés Futuristes,  
Car tous les salons,  
Où chaque saison  
Toute cette école expose,  
En termes aillés  
Sont tous appelés  
Les salons où l'on ose.

II  
Dans toutes les expositions  
De l'École future,  
Toutes ces dames au salon  
Étudient la peinture  
Et si, rose et beau,  
Dans un des tableaux  
Un gros Cub' se dévoile,  
Cette exhibition  
Cause une ovation  
Et la marche à la Toile.

III  
Les chefs-d'œuvre de ces messieurs  
Dans des cadres très riches.  
Sont accrochés tout près des cieux  
Au-dessus d'une corniche  
Mais sait-on pourquoi  
Tous leurs beaux envois  
Sont si près de la voûte.  
C'est qu' dans les salons  
Il n'est pas d'un bon ton  
D' laisser traîner les Croûtes.

IV  
Ces Virtuoses du pinceau  
A ce que l'on raconte,  
Vendent très peu leurs beaux tableaux  
Qu'on leur laisse pour compte.  
Malisse et Malokowsky,  
Princes des fauves qui,  
Nous viennent du Danube,  
Voient leurs grands lions  
Boire des Bouillons,  
Parbleu ! des Bouillons d' Cub... e.

V  
Dans les Cubes peints au tableau,  
De l'École cubiste  
Pour trouver le sujet, il faut  
Être bon algébriste.  
S'ils peignent Adam,  
Sans pantalon, dam !  
Leurs Cubes symétriques,  
Pour l'y deviner,  
Il faut taquiner  
Sa Racine Cubique.

VI  
Pour qu'on puisse bien pénétrer  
Le sens de leurs machines,  
Ces bougres-là peignent madrés,  
A l'huile de vaseline.  
Et l' critique d'art  
Murmure, rossard,  
En renfonçant son tube :  
« Tous ces innocents  
Mériteraient cent  
Coups de pied dans leurs Cub... es ! »

Armand LAGASPIE.

Tous droits réservés.

## INFORMATIONS

### Le Roi d'Espagne en France

Le président de la République s'est rendu au ministère des Affaires étrangères pour prendre le roi d'Espagne pour le conduire à la gare de Lyon où les deux chefs d'Etat ont pris le train à destination de Fontainebleau, en compagnie des autorités et des membres du Gouvernement.

La ville de Fontainebleau est pavée et fleurie ; le temps est radieux. D'importantes mesures de précaution ont été prises : partout la foule est intense.

A 9 h. 20 le train entre en gare ; à la descente du roi et de M. Poincaré, 10 coups de canon sont tirés.

De vives acclamations retentissent et on se rend aussitôt au champ de manœuvre où une brigade de cavalerie se livre à différents exercices qui enthousiasment le roi.

On se rend ensuite au polygone d'artillerie où le souverain assiste à des tirs effectués par des batteries à pied et à cheval.

Un millier de projectiles sont tirés ; la précision du tir émerveille le roi. Le tir terminé, le cortège gagne le palais de Fontainebleau où il arrive à midi 15.

Le roi est reçu par le conservateur du palais ; il se repose quelques instants dans la chambre de Napoléon et

M. Poincaré dans les appartements de Mme de Maintenon.

On se rend ensuite dans la galerie Henri II où un déjeuner de 80 couverts est servi ; le café est pris dans la salle des Gardes.

Aussitôt après, le roi visite le château et se rend au carrousel.

Le roi s'est fort divertit au Carrousel qui prit fin vers 4 h. 30. Alphonse XIII est rentré à Paris à 6 h. 45.

### M. Poincaré et le Collier de la Toison d'Or

Le « Journal officiel » publie le décret qui confère à M. Raymond Poincaré la Toison d'Or.

Cet ordre fut, comme on sait, fondé en 1429, par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, comte de Flandre et de Hollande, qu'on appelait le grand duc d'Occident.

On visite, à Bruges, la chapelle où l'ordre fut institué, et sur les stalles gothiques brillent encore les écussons des premiers chevaliers.

La Toison d'Or est aujourd'hui décernée par le roi d'Espagne et l'empereur d'Autriche, héritiers tous deux des ducs de Bourgogne.

L'ordre est conféré par un coup d'épée sur l'épaule du récipiendaire, qui prête serment de défendre jusqu'à la mort, la foi catholique et le chef de l'ordre.

Le collier est ensuite placé sur les épaules du nouveau chevalier, mais il lui est simplement prêté, car les héritiers du titulaire doivent le restituer à sa mort.

Les étrangers qui reçoivent l'ordre sont exemptés des formalités du serment, du coup d'épée sur l'épaule et aussi des frais de chancellerie, qui se montent à 8.000 francs.

Détail particulier : Tous les actes de l'ordre sont rédigés en français, en Autriche, comme en Espagne.

Quatre des prédécesseurs de M. Poincaré à la présidence, les présidents : Mac-Mahon, Grévy, Félix Faure et Loubet, avaient déjà reçu la Toison d'Or.

### La loi de 3 ans

La Commission de l'armée a repris, jeudi matin, ses séances, qu'elle mène tambour battant. On espère en finir aujourd'hui, non seulement avec la prolongation du service militaire, mais même d'aucuns prétendent qu'il sera possible d'aborder l'examen du projet relatif à la dépense de 420 millions nécessaires pour les nouveaux armements.

Le débat commence par l'article 24, qui est adopté après une assez courte discussion.

En voici le texte :  
« Les militaires appelés sous les drapeaux au titre du contingent annuel, ne pourront, en dehors des dimanches et jours fériés, obtenir de permissions que jusqu'à concurrence d'un total de trente jours pour ceux envoyés en congé après deux ans de service ; de soixante jours pour ceux envoyés après deux ans et demi de service ; de quatre-vingt dix jours pour ceux accomplissant trois ans de service.

« Ces permissions seront réparties de façon qu'en dehors des fêtes légales, le nombre total d'hommes simultanément en permission ne puisse excéder, dans chaque unité, le dixième de l'effectif fixé par la loi des cadres et effectifs. »

D'autre part, la Commission a adopté l'article 13 du même contre-projet, qui règle les permissions aux engagés et rengagés (90 jours pour les trois premières années ; 30 jours pour la quatrième année).

Enfin, la Commission a voté l'article 15, conforme aux propositions du gouvernement, sur les pensions proportionnelles après 15 ans, et complètes après 25 ans de service, pour les militaires.

Le même article concerne aussi les pensions auxquelles ont droit les veuves et orphelins des militaires décédés qui étaient retraités.

### Le banquet radical

Le banquet annuel du parti radical et radical-socialiste aura lieu dimanche 18 mai, à midi, au Palais des Fêtes de Paris, 199, rue Saint-Martin, sous la présidence d'honneur de M. Emile Combes, sénateur, ancien prési-

dent du Conseil des ministres, président du Comité exécutif, et sous la présidence effective de M. Gaston Doumergue, sénateur, ancien ministre, vice-président du Comité exécutif.

Des discours seront prononcés par M. Gaston Doumergue, président ; M. Joseph Caillaux, ancien président du Conseil des ministres, président de la gauche radicale de la Chambre des députés ; M. René Renoult, ancien ministre, ancien président du Comité exécutif, président de la gauche radicale-socialiste de la Chambre des députés ; M. Louis Muller, président d'honneur de la Fédération des Comités de la Seine-Inférieure, secrétaire du Comité exécutif, au nom des militants non parlementaires.

Le prix de la carte est de 7 fr.  
Les adhésions au banquet sont reçues au secrétariat du Comité exécutif, 9, rue de Valois, Paris.

## Le Confit Balkanique

### Les intentions d'Essad pacha

Essad pacha a annoncé qu'il était prêt à embarquer ses troupes à Durazzo et il prie la Porte de lui envoyer les steamers nécessaires.

Essad pacha dément que ses troupes aient eu un combat avec celles de Djavid pacha ; il dément aussi le bruit suivant lequel ses soldats auraient commis des actes de violence.

La « Nouvelle Presse Libre » publie une interview de Sureya bey, beau-frère d'Essad pacha, arrivé hier à Vienne, venant de Durazzo, où il a passé quelques heures en compagnie d'Essad pacha.

Sureya bey assure qu'Essad pacha n'a publié aucune proclamation et n'a conclu aucun arrangement avec le Monténégro, relativement à la frontière du nord de l'Albanie, et qu'Essad pacha n'a jamais eu l'intention de se faire proclamer roi d'Albanie.

On paraît, d'ailleurs, plus rassuré à Vienne, sur les intentions d'Essad pacha, qui ne serait plus considéré comme un obstacle au rétablissement de l'ordre en Albanie.

### Tribulations de L' « Hamidieh »

Le croiseur turc « Hamidieh », qui avait traversé le canal de Suez le 8 avril, a, depuis cette époque, erré de port en port dans la mer Rouge. Il a été signalé pour la dernière fois à Kamaran, où il a fait du charbon. L'escadre grecque, qui comprend le cuirassé « Hydra » et les contre-torpilleurs « Keravnos » et « Doxa », croise au large de Port-Saïd, avec un charbonnier, pour empêcher le « Hamidieh » de rentrer dans la Méditerranée.

## Petites Nouvelles

L'aviateur Frangois, pilotant un biplan, vient de battre le record du monde de la hauteur, avec six passagers. Frangois s'est élevé à une altitude de 850 mètres.

Les journaux annoncent que M. Troemler, maire de la ville d'Usedom, qui avait déjà disparu plusieurs fois sans laisser de ses nouvelles, s'est engagé dans la légion étrangère. L'Office des affaires étrangères sollicitera du gouvernement français la libération anticipée de l'intéressé en arguant de son irresponsabilité mentale.

On annonce la mort du général Varaigne, du cadre de réserve ; il était né en 1834 et était grand officier de la Légion d'honneur.

L'empereur Guillaume a signé hier le décret de dissolution de la Chambre des députés de Prusse. Les élections nouvelles auront lieu pour le premier degré le 16 de ce mois.

Le ministre de l'intérieur poursuit actuellement une enquête au sujet de la part prise par miss Christabel Pankhurst dans les récents attentats. Dans le cas où la culpabilité de miss Pankhurst serait établie, le gouvernement ferait des démarches auprès du gouvernement de Paris en vue de son expulsion du territoire français.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés lundi, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas mercredi prochain.

Goujats et Goujateries

On s'amuse à Cahors, avec goût, avec esprit ; les petites farces de voisins à voisins sont exquises de finesse, d'urbanité. Si vous ne voulez pas le croire, faites un tour sur les Boulevards, lisez des placards qui sont collés contre les murs et vous serez bientôt fixés.

Quand ces écrits sont signés, il n'y a rien à dire : on les lit, et ça fait passer quelques secondes. Mais il y a aussi le placard, la lettre anonymes. Un carré de papier qu'un individu a barbouillé de sa bile, s'étale aux yeux du passant. Et c'est si bête, si sale, si crapuleux que l'on s'en va, en se demandant toutefois : « Quel est donc le goujat qui est descendu aussi bas pour avoir osé écrire une pareille infamie, l'avoir fait imprimer, l'avoir fait placarder, et qui trop lâche, n'a pas eu le courage de laisser mettre au bas du factum ni sa signature, ni celle même de l'imprimeur. »

Il faut donc que l'individu soit bien véreux pour qu'il cache ainsi sa triste personnalité ou qu'il ait eu bien conscience de l'indignité de son acte.

Et, en effet, c'est pour l'une et pour l'autre de ces raisons qu'un individu n'a pas cru devoir mettre son nom au bas ni d'un placard qui s'étalait jeudi sur les murs des Boulevards et sur les arbres des Allées Fénelon, et ni au bas d'une lettre envoyée de Brive.

En vérité, nous sommes bien bon de nous étonner de l'anonymat du dit factum : au fait, un goujat, a-t-il pu, jamais faire acte de courage ?

Certes, nous n'incrimons personne, et il nous importe peu de connaître le nom du maléfaisant bonhomme : mais il manie avec tant de facilité l'ordure qu'il ne serait peut-être pas négligeable — par hygiène — d'éviter sa fréquentation : ça doit sentir bien mauvais à côté de lui, ou de ceux qui ont voulu salir l'éloquent avocat du barreau de Cahors, notre ami M. Lacaze.

Le crime profite à qui le commet, dit-on, et à ce sujet, remarquons que ce n'est pas la première fois que des membres du barreau cadurcien ont eu à souffrir de calomnies, de goujateries.

Le factum d'hier nous remet en mémoire la petite salété qu'il y a 2 ans à peine, on « nous » fit commettre. On avait écrit au ministre de la justice une ignoble lettre de chantage et d'accusations répugnantes contre un avoué de Cahors, et le misérable correspondant n'avait pas omis de mettre une griffe au bas de la lettre : seulement, c'était notre signature.

Eh bien, mais il y a au Palais, des petits coïns, où se terrent quelques tristes bonshommes ? Rivalité, jalousie de métier ? Question de galette ? Aussi bien le public honnête de notre ville a déjà protesté contre ces manifestations anonymes de bas jalous, de vil haineux. Indigné, il a dit spontanément sa sympathie à celui qui était insulté. Et qu'on ne le sache bien, le public est un bon juge : il a apprécié les motifs de l'acte scandaleux et il sait à quoi s'en tenir sur la valeur morale de ces justiciers de dernière catégorie qui feraient mieux de se débarbouiller eux-mêmes que de s'occuper de leurs voisins.

S'ils avaient la conscience tranquille, les mains nettes, ils se seraient découverts : l'anonymat n'est l'arme que de personnages lâches et véreux.

LOUIS BONNET.

LE QUERCY

LE CANAL DE SOULLAC A MONTLUÇON

(Suite et fin)

Après la publication du rapport de M. Deligny et sur le vote émis par le Conseil général de la Dordogne, en faveur du tracé Souillac-Montluçon et Digoin, une conférence interdépartementale, composée des délégués des Conseils généraux des départements de la Dordogne, du Lot, du Cantal, de la Corrèze et du Puy-de-Dôme, à laquelle furent appelés les représentants des Conseils généraux de la Gironde et de l'Allier, eut lieu, en 1880, à Périgueux. L'utilité incontestable du canal projeté y fut reconnue, en raison des marchandises lourdes en quantités importantes, soit comme produit du sol ou de l'industrie, ne pouvant supporter les tarifs élevés des chemins de fer. Le tracé fut longuement discuté et on déclara que « les cours d'eau des versants du département de la Corrèze, de la Dordogne, du Lot et du Cantal, pouvaient à peu de frais, être rendus flottables et même navigables, ce qui, en raison des nombreuses voies de terre, chemins de fer, routes nationales et départementales, offrirait au trafic immédiat du canal, de précieux avantages. »

On dressa la liste des matières lourdes appelées à emprunter cette nouvelle voie : houilles de Commenry, Bezenet et du Doyet (Allier), de Champagnac (Cantal), d'Argentat, de Meymac (Corrèze) ; bois, merrains, cerclés, échelas des forêts de la Corrèze et du Cantal ; pierres à chaux de l'Allier, de la Dordogne et du Lot ; meuliers de Domme (Dordogne), dont le gisement recouvre une étendue de 1.100 hectares et dont la qualité est supérieure à celle de la Ferté-sous-Jouarre ; minerais de fer de Beaumont, de Cadoins, de St-Martial (canton de Domme (Dordogne), des environs de Gourdon, Salvac, Cazals (Lot), de Bort (Corrèze) ; chaux hydrauliques des environs de St-Cyprien et de Beaulieu ; pierres de taille du Sarladais ; fers ouvrés, vins qui prendraient ainsi le chemin du Centre, de l'Est de la France et de l'Allemagne.

L'intéressante Notice à laquelle nous empruntons une partie de ces renseignements et qui fut publiée à cette époque (1880), s'étend longuement sur les avantages qu'en retireraient les établissements Schneider du Creusot, situés sur le canal du Centre (lequel s'embranchait sur le canal de Digoin), au point de vue du transport des 50.000 tonnes de minerais importés annuellement de Bilbao (Espagne). « Bordeaux, qui reçoit une partie de ce minerais — déclaraient les auteurs de cette Notice — est appelé à rester l'intermédiaire naturel de ces importations spéciales. N'aurait-il pas à craindre de les voir s'éloigner de lui, par la préférence accordée à tel ou tel autre tracé ? Déjà, dans le monde métallurgique, il est question de Nantes, pour ces importations ; Bordeaux doit donc être sur ses gardes. Nantes peut lui préparer des surprises, dont son commerce d'entrepôt doit, à bon droit, s'alarmer. »

Nous n'avons pas qualité pour connaître et apprécier les conséquences néfastes pour notre grand port du Sud-Ouest, de la non-exécution de cet admirable projet. Cependant il est facile de se rendre compte que la prospérité actuelle du port de Nantes est due en grande partie, à l'important réseau de canaux qui relie la Loire à la Seine et au Rhône et de là au Rhin.

Pour la même raison, il n'était pas téméraire de prévoir, pour les régions traversées par ce canal, une prospérité comparable à celle des départements du Nord et de l'Est de la France, sillonnés par de nombreuses voies navigables.

Comme on peut s'en rendre compte, par ce rapide exposé, la question fut,

1 Voir le « Journal du Lot » du 23 avril.

en 1880, étudiée et examinée sous toutes ses faces. La possibilité d'irriguer les plaines de la Basse Dordogne fut mieux envisagée. Une société, composée de gros capitalistes, s'offrit à prendre à sa charge, sur les devis contrôlés par l'administration, tous les frais de construction du canal. Les populations intéressées directement, étaient en droit d'espérer, une solution prochaine. En 1880, comme en 1838, le silence se fit peu à peu autour de ce projet : bientôt, il n'en fera plus question.

Trente deux ans se sont encore écoulés. Le port de Bordeaux a vu son outillage considérablement augmenté. Ses quais d'embarquement, moins de perfectionnements modernes, occupent une grande étendue. « Placé au centre du mouvement d'Importation et de transit, entre les Amériques et l'Europe centrale, l'ouverture du canal de Panama devrait être pour Bordeaux ce que Suez a été pour Marseille », écrivait naguère un économiste.

Pour compléter l'œuvre commencée, verrons-nous la Garonne reliée à la Loire, par le canal de Souillac à Montluçon et Digoin ? Il est difficile de répondre.

RASCOUAÏLE.

Le Président de la République en Limousin

Une réunion a été tenue, à la Préfecture de Limoges, en vue d'examiner et de traiter les diverses questions soulevées par le projet de voyage de M. le Président de la République dans le Limousin à l'automne prochain.

Les Préfets des départements du Lot, de la Creuse, de la Corrèze, de la Haute-Vienne, les Maires des chefs-lieux, les Présidents des Syndicats d'Initiative, les membres du Bureau de la Fédération des Syndicats auxquels s'était joint M. de Jouvenel, assistaient à cette réunion.

Des résolutions ont été prises qui serviront de base au projet qui sera présenté à l'agrément de M. le Président de la République.

Une audience à laquelle seront convoqués tous les Sénateurs et Députés des quatre départements sera sollicitée de M. Poincaré pour un jour prochain.

La date du voyage semble devoir être probable pour la seconde quinzaine de septembre.

FÊTES DE JUIN

La Commission des fêtes de Cahors a mis à la disposition des sociétés sportives de notre ville, le Stade cadurcien, l'Association sportive du 7<sup>e</sup> et les Sauveteurs du Lot, une somme destinée à organiser dans la matinée du dimanche 1<sup>er</sup> juin un grand concours d'athlétisme.

On doit adresser à la Commission des fêtes de Cahors de sincères remerciements pour son beau geste sportif. Cahors ne pouvait rester plus longtemps étranger à cette fête du muscle qui fait se lever dans tous les coins de notre pays des jeunes hommes robustes et courageux. Nous sommes assurés que la jeunesse de notre belle cité répondra nombreuse à l'appel des organisateurs. Ce sont des épreuves de ce genre qui permettent à toutes les bonnes volontés de se manifester et nombreuses sont les étoiles sportives actuelles dont la vocation s'est dessinée dans de pareilles compétitions.

Contributions indirectes

Le Groupe du Lot de l'Union générale des agents des Contributions indirectes, a adopté à l'unanimité, le 28 avril, l'ordre du jour suivant :

Considérant, Qu'il est de plus en plus juste et urgent de rendre à leurs traitements la valeur perdue par suite du renchérissement du prix de la vie ;

Que les intéressés attendent depuis 3 ans la réalisation des mesures promises pour compenser la dépréciation des salaires ;

Que la Chambre, dans un esprit d'équité, a voté deux fois, à l'unanimité, un programme d'améliorations longuement préparé par une Commission spéciale et présenté par le Gouvernement ;

Que la Commission sénatoriale des finances, après avoir une première fois annulé le vote de la Chambre, veut aujourd'hui mutiler le programme qui lui est soumis en retardant encore au 1<sup>er</sup> juin la mise en application de mesures déjà plusieurs fois différées, et lui enlever son caractère de sécurité en n'engageant pas, par une disposition spéciale, les exercices à couvrir jusqu'à l'accomplissement total de la réforme ;

Que cette attitude de la Commission sénatoriale des finances, provoque chez les modestes serviteurs de l'Etat une vive et pénible émotion ;

Prie M. le Ministre des finances de soutenir devant la Commission sénatoriale et devant le Sénat les dispositions intégrales votées par la Chambre et l'assurent de leur dévouement et de leur attachement au gouvernement de la République. (Communiqué).

Armée de réserve

M. Alix, lieutenant de réserve au régiment d'infanterie d'Angers passe au régiment de Cahors.

Ponts et Chaussées

Par arrêté préfectoral, MM. Lescure, élève agent-voier à Latronquièrre et Vilatte, élève agent-voier à Lauzès, sont nommés agents-voiers auxiliaires stagiaires.

Par le même arrêté, MM. Jouffreau, Cablat et Rigambert, élèves agents-voiers, attachés aux bureaux des ingénieurs de Cahors et de Gourdon, sont nommés dactylographes de 7<sup>e</sup> classe.

Service Vicinal

M. Atgité (Elié) est nommé cantonnier de 5<sup>e</sup> classe sur le chemin de grande communication numéro 11, en résidence à Payrignac, en remplacement de M. Garric, admis à la retraite.

Pour les pauvres

M. Contou, neveu et héritier de M. Costes, ancien maire a versé au Bureau de Bienfaisance la somme de 61 fr. 25, montant net de son salaire du mois d'avril, en qualité de jardinier municipal ; il a voulu ainsi que le fruit de son dernier travail au service de la ville, profitât directement au soulagement des malheureux.

Merci au nom des pauvres.

Fédération des planteurs de tabac du Lot

Le Bureau de la Fédération du Lot informe les délégués des syndicats au banquet offert à M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat, et aux parlementaires, qu'une réunion de planteurs aura lieu à Cahors dimanche 11 mai, à dix heures précises du matin dans la halle aux grains.

A l'issue de la réunion le Bureau de la Fédération présentera au ministre et aux parlementaires le bureau de chaque syndicat représenté.

Le président, DELPORT.

Le secrétaire général adjoint, MARRE.

Au monument de Bessières

L'Association des officiers de complément du département du Lot, a déposé sur le monument du maréchal Bessières, à Cahors, une palme, pour commémorer le centenaire de la mort de l'illustre soldat.

Les fouilles de l'Impérial

Les fouilles de l'Impérial ont commencé à Luzech, mardi dernier comme il était attendu. Ni M. Viré, ni les membres du Comité de Luzech n'ont voulu manquer à leurs promesses et c'est sous une pluie diluvienne que les premiers coups de pioche ont été donnés.

Devant une telle bravoure le mauvais temps s'enfuit et un soleil radieux nous est revenu.

Les premiers résultats de trois jours de fouilles sont des plus encourageants. A l'extérieur de l'oppidum on a tout d'abord mis à jour les restes d'une tourterelle du Moyen-âge jusqu'ici insoupçonnée. Les murailles en ont été déblayées sur deux mètres de hauteur et chaque jour le plan intérieur s'en dessine. Des tuiles à rebord, des restes de poteries postérieures au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère, des fragments de squelettes et un squelette tout entier parfaitement conservé ont été recueillis.

On s'attend à tomber d'un moment à l'autre sur la muraille gauloise et les fouilles prendront alors un tout autre intérêt.

Syndicat d'Initiative de Cahors et du Quercy

L'un des buts que poursuit le Syndicat d'Initiative est la protection de nos sites et monuments. Il ne peut hélas ! que lutter dans une mesure bien faible contre les outrages du temps ; mais il a le devoir de s'élever contre les injures, infligées par les hommes à nos vieux murs et à nos paysages. Or, parmi les actes de vandalisme les plus fréquents et les plus insupportables sont les méfaits de la réclame.

Pour ne point chercher plus loin des exemples, ne voit-on notre vieux Cahors déshonoré en maints endroits par les innombrables et criardes fresques et plaques métalliques qui proéminent des chocolats, des cirages, et des bouillottes plus ou moins français ? Aucun souci d'art ; des couleurs violentes, des caractères gigantesques couvrent les murailles ; et l'on choisit les carrefours et les rues de la cité les plus élégantes, les plus voisines de nos monuments principaux pour y étaler ces vilaines choses.

Les touristes s'enfuient épouvantés et viennent nous conter leurs doléances. Ils s'étonnent que, pour un maigre profit, des propriétaires cadurciens oublient le respect qu'ils doivent au patrimoine artistique que leur ont légué leurs ancêtres et qu'ils ridiculisent leur ville aux yeux des étrangers. Evidemment, de telles pratiques sont usitées ailleurs. Mais nulle part elles ne paraissent aussi odieuses qu'en certains endroits de Cahors ! C'est pourquoi on ne devrait pas céder au mauvais exemple. Il vaudrait mieux imiter les Allemands qui proscrirent de leurs rues affiches et panneaux émaillés ou, au moins, les relèguent soigneusement en des points spécialement désignés. Et souvent ce sont ces gens, si discrets chez eux, qui viennent chez nous offusquer nos regards par une réclame sans pudeur. Le Syndicat fait appel au bon goût de tous les Cadurciens, à celui de tous les Quercinois, pour réagir contre les méfaits de la publicité et en arrêter la propagation. Il recevra avec plaisir toutes les communications qui pourront lui être adressées dans ce but.

(Communiqué).

Dépopulation

A la séance d'inauguration du premier Congrès national de la Protection de l'enfance à Bordeaux, M. Paul

Morel, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, a fait connaître la statistique relative à la mortalité dans les villes de la région du Sud-ouest, en 1911.

Il a donné les chiffres suivants : à Toulouse il y a eu 2.558 naissances et 3.631 décès ; à Agen, 329 naissances et 599 décès ; à Cahors, 179 naissances et 325 décès.

Chez les Cadets

La matinée de ce jour, dans les Salons Vêfour Jeune, 43, rue de Valois, qui sera en même temps la matinée de clôture de nos fêtes d'hiver, comporte un programme particulièrement brillant, et qui sera exécuté de main de maître, comme savent le faire, chacun en ce qui le concerne, les amis Caniac et Darnis.

Voici d'ailleurs, à titre de document, quelle sera la partie musicale : Le Violoniste Napoléon, de J. Ricco ; Linon et Dentelles ; Valse Friteuse ; Sérénité ; Ton Cœur est lassé ; Soupir d'Amour ; Amor Senza Correzza (amour lointain) ; « Jo te crest » ; Amour étrange ; Et puis... Mourir ; Les Cloches de Corneville (polka) ; La Marche des Trottoirs (polka). Et, comme clou, trois morceaux de notre compatriote et ami Aldebert : 1<sup>er</sup> La Casbah (polka) ; 2<sup>e</sup> Kota (mazurka) ; 3<sup>e</sup> Estelle (valse). Sans oublier une « gigue », composée par Darnis à l'intention des Trésoriers « Riren be !!! »

Quant à la partie concert, mystère et discrétion, ce sera de l'inédit, autrement dit : « La dernière à Caniac ». « Et soben so que porla bol dire ».

J'ajoute simplement que notre dévoué trésorier tiendra à la disposition de tous ceux qui lui en demanderont, des cartes pour le punch du 18, c'est-à-dire dimanche prochain, en l'honneur de M. de Monzie, dans les Grands Salons de la Rive Gauche, 99, rue d'Alésia. — (Prix : 1 fr. 50).

Le Secrétaire général, J. CALCAT.

Saison sportive 1913

TROPHÉE DU LOT Comme nous l'avons annoncé voici les grandes lignes du Trophée du Lot. Cette course comprendra 8 éliminatoires et une finale.

Le 8 éliminatoires seront courues dans les secteurs suivants où plusieurs cantons seront groupés.

L'éliminatoire qui sera courue à Cahors comprendra les cantons Cahors nord et sud Lalbenque et Salvac.

L'éliminatoire de Figeac sera courue à Figeac.

L'éliminatoire de Gourdon sera courue à Gourdon, comprendra les cantons de Saint-Germain, Payrac.

L'éliminatoire de Gramat sera courue à Gramat et comprendra le canton de Labastide-Murat.

L'éliminatoire de Montcuq sera courue à Montcuq avec le canton de Castelnaud-Montriat rattaché.

L'éliminatoire de Catus sera courue à Catus avec le canton de Cazals compris.

L'éliminatoire de Puy-l'Évêque sera courue à Puy-l'Évêque avec le canton de Luzech.

Quarante prix environ de la valeur de mille cinq cents francs seront distribués aux lauréats.

Nous publierons ensuite la liste des prix ainsi que les dates fixées pour les éliminatoires.

Cylindrages à vapeur

ARRONDISSEMENT DE CAHORS Opérations probables pendant la semaine du 12 au 17 Mai 1913

Répandage et cylindrage sur les voies ci-après désignées :

Chemins de grande communication, n<sup>o</sup> 7. Répandage et cylindrage de 3 k. 750 à 4 k. 900 (côte de Maquefave).

Chemins de grande communication n<sup>o</sup> 13. Répandage et cylindrage de 50 k. 5 à 5 k. 100 (côte de Fages).

Chemins de grande communication

FEUILLETON DU Journal du Lot 122

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

VIII

Pris au piège.

— Mon cher vicomte, répliqua le Parisien, soyez convaincu que mon empire ne deviendra pas tyrannique. Achevons, s'il vous plaît, cette lettre, et qu'il ne soit plus question d'un incident que vous prenez beaucoup trop à cœur.

Gontran courba la tête, et il écrivit avec une passive obéissance les lignes terribles que nous connaissons déjà.

Lorsqu'il eut achevé, M. de Polart plia la lettre et pria le vicomte de tracer l'adresse et de cacheter avec le chaton de sa bague, sur lequel était gravé l'écusson des de Presles.

Gontran ne pouvait que se soumettre, et il se soumit en effet.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

IX

Une tête affaiblie.

Nous prions nos lecteurs de vouloir bien nous accompagner dans le parc du château de Presles, quelques jours après les derniers incidents que nous venons de mettre sous leurs yeux.

Trois membres de la famille se trouvaient réunis sous les voûtes de verdure de ce rond-point des Maronniers que nous connaissons déjà.

C'étaient le général et ses deux filles, Diane Herbert et Blanche de Presles.

Le vieillard, assis dans un grand fauteuil de bambou et la tête renversée en arrière, semblait n'accorder qu'une attention très médiocre à la lecture, faite à haute voix par Diane, du premier Paris, d'une feuille légitimiste.

Son regard, égaré dans l'espace, suivait, parmi les méandres de leur course capricieuse, les petits nuages blancs que la brise marine chassait sur le firmament bleu.

En entendant l'accentuation uniforme et monotone que donnait Diane à chacune des phrases du journal, il était facile de comprendre que la jeune femme se trouvait sous le coup de quelque préoccupation importante, et ses yeux et ses lèvres seuls obéissaient à sa volonté et continuaient leur tâche, tandis que sa pensée, c'est-à-dire son âme, était loin de là.

Pas plus que son père et que sa sœur, Blanche de Presles ne semblait jouir d'une liberté d'esprit bien complète.

Cette jeune fille, blonde et jolie comme un ange, et digne de ce nom de Blanche que justifiait l'éclatante pureté de son teint, était si mignonne et si frêle qu'elle semblait n'être encore qu'une enfant, tandis qu'en réalité elle allait atteindre sa dix-septième année.

Assise tout près de la table de pierre sur laquelle se voyait un amas de fleurs fraîchement coupées dans les corbeilles du parc, elle prenait ces fleurs une à une et les disposait en guirlandes, en ayant soin d'assortir avec un goût exquis leurs couleurs éclatantes.

Mais ce travail était uniquement machinal.

Les grands yeux bleus de la jolie blonde exprimaient une vague rêverie, et les soulèvements tumultueux de son jeune sein, sous la mousseline légère de sa robe, offraient d'irrépressibles indices d'un trouble qui peut-être n'était pas sans douleur.

Tout à coup Diane interrompit sa lecture, et ses yeux attachés jusque là sur les colonnes du journal se tournèrent vers le général.

Le sommeil, personne ne l'ignore, est troublé par un bruit qui s'arrête brusquement, tout aussi bien que par un bruit inattendu qui commence.

Le général ne dormait pas, mais, nous pouvons le dire, il rêvait.

Au moment où la voix de Diane s'éteignit, le rêve s'envola. Le vieillard cessa d'appuyer sa tête au dossier du fauteuil, et regarda sa fille d'un air étonné.

Un léger sourire vint aux lèvres de

la jeune femme, sourie involontaire et d'une expression presque douloureuse.

— Mon bon père, murmura-t-elle, il me semble que vous ne m'écoutez guère...

— Je l'écoutais très fort, au contraire... répondit vivement le général, du ton d'un enfant surpris en faute par son précepteur et qui cherche à dissimuler ses torts.

— Et ma lecture vous intéressait ?

— Beaucoup ?

— Vous en êtes sûr ?

— Tout à fait sûr.

— Alors, mon bon père, expliquez-moi donc une chose que je n'ai pas parfaitement comprise.

— Laquelle ?

— Celle-ci...

Et Diane, jetant les yeux sur le journal, fit deux ou trois questions au hasard, relativement à quelques-uns des faits politiques allégués par le rédacteur de la Gazette de France.

Ainsi mis en demeure à l'improviste, M. de Presles se trouva forcé de convenir qu'il avait eu deux ou trois distractions passagères, et que l'article ne lui semblait pas très clair.

Cet aveu permit à Diane de formuler la question que depuis un instant elle avait sur les lèvres.

— Alors, mon bon père, demandez-telle, à quoi donc pensiez-vous ?

Le général parut hésiter.

— Si ma demande est indiscrète, je la retire... ajouta la jeune femme.

— Indiscrète ? Oh non, pas le moins du monde... Seulement, pour te ré-

pondre, il faut me souvenir...

— Et vous ne vous souvenez pas ?

Ces derniers mots furent prononcés avec une vive anxiété.

Le général passa la main sur son front, il sembla chercher pendant un instant, puis il dit :

— Non... je ne me souviens pas... Hélas ! ma pauvre Diane, il faut bien en convenir, de jour en jour et presque d'heure en heure ma tête se fait plus faible et ma mémoire plus incertaine...

— Et cependant, reprit la jeune femme, hier encore je vous entendais évoquer, avec une netteté merveilleuse, des souvenirs lointains, antérieurs même à l'époque de ma naissance...

— Tu as raison, mon enfant... les choses du passé ont laissé dans mon esprit et dans ma mémoire une empreinte ineffaçable... Les incidents les plus futiles de ma jeunesse et de mon âge mûr se présentent à moi sans retard quand je les appelle... et j'oublie ce que j'ai fait hier... C'est bien inexplicable et bien triste...

Blanche, qui depuis un instant prêtait l'oreille à la conversation des deux interlocuteurs, quitta sa place, et se rapprochant du vieillard elle lui dit d'une voix douce et sympathique :

— Je crois bien que vous vous trompez, mon bon père, je crois que votre mémoire est meilleure que vous ne le dites, et je ne serais nullement embarrassée de vous le prouver.

— Eh bien ! chère enfant, prouve-le donc ! répondit le vieillard à sa plus jeune fille.

— Cela ne sera pas difficile, répli-

qua cette dernière. Vous prétendez ne pas vous souvenir de ce qui s'est passé hier... Hier, comme tous les jours, vous avez aimé votre petite Blanche, et j'affirme que vous n'avez point oublié cela... Est-ce vrai ?

— C'est vrai.

— Hier, comme tous les jours, votre petite Blanche vous a aimé et j'affirme encore que vous vous en souvenez très bien... Est-ce vrai aussi cela ?

— Oui, c'est vrai.

— Vous voyez donc que j'ai raison, et que votre mémoire vous reste, et qu'à son défaut votre cœur suffirait pour vous dire que vous chérissez vos enfants et que vos enfants vous adorent...

— Pas tous hélas !... balbutia le vieillard d'une voix étouffée à dessein, tandis que Blanche lui prodiguait les plus tendres caresses, et que Diane, regardant ce tableau, essayait à la dérobée une larme qui perlait à la pointe de ses longs cils.

— Bon père, continua Blanche au bout d'un instant, ce n'est pas tout, il me reste à vous prouver que votre mémoire

no 16. Répandage et cylindrage de 13 k. 100 à 13 k. 600 (pont de Sabadel).  
 Chemin de grande communication n° 42. Répandage et cylindrage de 12 k. à 12 k. 745 (aux abords de Cabrerets).

**Mouvement des vins**

L'Officiel publie le relevé par département des quantités de vins enlevées des chais des récoltants, des quantités imposées au droit de circulation et des stocks existant chez les marchands en gros, pendant le mois d'avril 1913.

Voici pour le Lot les résultats de cette statistique :

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 8.065 hectolitres.  
 Antérieures : 55.539 hectolitres.  
 Total : 63.604 hectolitres.

Quantités de vins soumises au droit de circulation : 11.724 hectolitres.

Antérieures : 71.219 hectolitres.  
 Total : 82.943 hectolitres.  
 Stock commercial existant chez les marchands en gros : 9.069 hectolitres.

**Récolte des céréales en 1912**  
 L'Officiel publie, d'après les statistiques de la Direction de l'Enseignement et des services agricoles, les résultats définitifs de la récolte des céréales en 1912.

Pour le Lot, les résultats sont les suivants :  
 Froment. — Surfaces : 79.800 hectares ; production totale : 4° de grains : 917.700 hectolitres pesant 720.400 quintaux ; 2° de paille : 1.596.000 quintaux.

La production moyenne du grain par hectare a été de 11 hectolitres 50 et de 9 quintaux 02, de la paille : 20 quintaux.  
 La valeur totale du grain pour le Lot a été de : 20.560.200 francs ; la valeur moyenne de l'hectolitre a été de 22 fr. 40 ; du quintal, de 28 fr. 54. Le poids moyen de l'hectolitre a été de 78,50.

Méteil. — Surfaces : 930 hectares ; production totale du grain par hectolitre : 10.200 ; par quintaux : 7.500 ; de la paille : 18.600.

La production moyenne (par hectare) du grain a été de 11 hectolitres, de 8 quintaux 14 ; de la paille : de 20 quintaux.

La valeur totale du grain a été de : 168.800 francs. La valeur moyenne de l'hectolitre a été de 16 fr. 65 ; du quintal, de 22 fr. 50. Le poids moyen de l'hectolitre a été de 71,50.

Seigle. — Surfaces 10.000 hectares ; production totale du grain par hectolitre : 120.000 ; par quintaux : 85.000 ; de la paille : 220.000 quintaux.

La production moyenne (par hectare) du grain a été de 12 hectolitres, de 8 quintaux 58 ; de la paille : de 22 quintaux.

La valeur totale du grain a été de : 1.971.700 francs. La valeur moyenne de l'hectolitre a été de 16 fr. 43 ; du quintal, de 22 fr. 98. Le poids moyen de l'hectolitre a été de 71,50.

Orge. — Surfaces : 12.000 hectares ; production totale du grain par hectolitre : 15.600 ; par quintaux : 9.700 ; de la paille : 19.200 quintaux.

La production moyenne (par hectare) du grain a été de 13 hectolitres, de 9 quintaux 92 ; de la paille, de 16 quintaux.

La valeur totale du grain a été de 203.700 francs. La valeur moyenne de l'hectolitre a été de 13 fr. 02 ; du quintal, de 21 francs. Le poids moyen de l'hectolitre a été de 62.

Avoine. — Surfaces : 18.500 hectares ; production totale du grain par hectolitre : 296.000 ; par quintaux : 196.200 ; de la paille : 296.000 quintaux.

La production moyenne du grain (par hectare) a été de 16 hectolitres, de 7 quintaux 36 ; de la paille, de 16 quintaux. La valeur totale du grain a été de : 3.014.400 francs. La valeur moyenne de l'hectolitre a été de 40 fr. 17 ; du quintal, de 22 fr. 13. Le poids moyen de l'hectolitre a été de 46.

Mais. — Surfaces : 23.400 hectares ; production totale du grain par hectolitre : 280.800 ; par quintaux : 203.600.

La production moyenne du grain (par hectare) a été de 12 hectolitres et de 8 quintaux 70.

La valeur totale du grain a été de 5.344.500 francs. La valeur moyenne de l'hectolitre a été de 19 fr. 03 ; du quintal, de 26 fr. 25.

Le poids moyen de l'hectolitre a été de 72 fr. 50.

**Cinéma**

Voici le programme du Cinéma durant la soirée de samedi 10 mai, devant les cafés Tivoli et de Bordeaux.

1. Blouses blanches (drame).
2. Gaumoh (Actualités).
3. Bébé artiste capillaire (comique).
4. Léa en vacances (comique).
5. Blouses blanches 2° partie (drame).
6. Marie Stuart et Rizzio (drame).
7. Capitaine en bordée (comique).

**Théâtre de Cahors**  
**« ALSACE »**

La représentation de cette belle pièce aura lieu le 15 mai.  
 Tous les artistes de la Tournée H. d'Albert ont été choisis par les au-

teurs MM. Gaston Leroux et Lucien Camille, aussi l'interprétation est-elle de premier ordre.

De toutes les villes où la Tournée a déjà passé, nous parvenons les échos d'un succès triomphal.  
 La location est ouverte.

**Etat civil de la ville de Cahors**  
 Du 3 au 10 mai 1913

**NAISSANCES**

Nozières Félix, rue Dominici, 15, Nozières Robert, rue Dominici, 15, juvéniles.  
 Victor Clémence-Marie-Marguerite, rue Catala-Coture, 5.

**PUBLICATIONS DE MARIAGES**

Bornes Auguste, typographe, et Bonneville Zélia-Hortense employée de commerce.  
 Baudel Paulin-Adrien, cultivateur, et Ayot Ida-Marceline s. p.

**MARIAGES**

Canil Louis, facteur des Postes et Geoffroy Marie-Louise, s. p.  
 Alayrac Jean-Auguste-Emmanuel, employé de commerce et Larrieu Marie-Louise, employée de commerce.

**DÉCÈS**

Cantagrel François, 79 ans, meunier, rue des Boulevards, 7.  
 Flore Marie, 81 ans, s. p. rue du Lycée.  
 Cornille Paulin, 54 ans, cultivateur, rue Nationale, 52.  
 Barancy Marie, 81 ans, s. p. rue du Lycée.

**FOIRES DE LA SEMAINE**  
 du 12 au 18 mai

**ARRONDISSEMENT DE CAHORS**

Lundi 12 Mai. Albas, Escamps.  
 Mardi 13. Castelnau-Montriat.  
 Mercredi 14. Montcabrier, Promilhans.  
 Jeudi 15. Le Boulvè, Lascabanes, Vaylats.  
 Vendredi 16. Lentillac, Prayssac.  
 Samedi 17. Cahors, Montdoumerc.

**ARRONDISSEMENT DE FIGEAC**

Lundi 12 Mai. Bretenoux, Frayssinhes, Saint-Pierre-Toirac, St-Simon, Thémines.  
 Mardi 13. Cornac, Felzins, Prendignes, Teysseu.  
 Mercredi 14. Gréalou, Issepts.  
 Jeudi 15. Figeac.  
 Vendredi 16. Bretenoux-Biars (à la gare), Flaujac.  
 Samedi 17. Assier.

**ARRONDISSEMENT DE GOURDON**

Lundi 12 mai. Caniac, Labastide-Murat, St-Soy.  
 Mardi 13. Fajoles, Lavercantière.  
 Jeudi 15. Gramat.  
 Vendredi 16. Soucirac.  
 Samedi 17. Vayrac.

**Arrondissement de Cahors**

**Sainte-Alauzie**

Retraites ouvrières et paysannes. — Ont obtenu la liquidation de leur retraite comme assurés facultatifs : Jean-Pierre Correch ; Marie Ressaugier, née Dessaux ; Jacques Lafage, dit « Le Terré » ; Jean Daubanes.

Mutuelle-Bétail. — L'assemblée générale annuelle de la Mutuelle-bétail a réuni les membres du bureau et les commissaires-experts sortants.

Un nouveau membre participant a été admis.

Les fonds en caisse s'élevaient actuellement, avec le montant des cotisations de l'année, à 2.000 fr.

La situation de notre Mutuelle est des plus prospères, surtout si l'on songe qu'en cas de pertes nombreuses, le montant en serait couvert par la plus grande partie et parfois par la totalité, par la caisse départementale de réassurance à laquelle notre société est affiliée.

Etat civil. — Naissances : Eloi-Marcelin-Joseph Boyé, à Ramps.  
 Publication de mariage : Basile Dalopt, de Lascabanes et Marie-Marceline Roume, du lieu de Sévadol.

Pont de Barès. — Le pont de Barès va être reconstruit et remplacé par un pont en fer.  
 Il en était temps !

**Cézac**

Etat civil. — Mariage : Joseph-Benjamin Besse, maçon, avec Angéline Tauran.

Adjudication. — L'adjudication du chemin vicinal n° 4, de Lascabanes à Ste-Alauzie, aura lieu à Cahors, à la préfecture, le 17 mai courant, à 11 heures.

**Saint-Cyprien**

Culture du lin. — Les cultivateurs de lin qui désirent bénéficier de la prime, sont invités à en faire la déclaration à la mairie avant la fin du mois.

Chaque déclaration doit être certifiée par deux témoins.

**Saint-Laurent**

Au Conseil d'Etat. — Dans sa séance du 1er juin 1912, le Conseil de préfecture a annulé les opérations électorales du 5 mai 1912, pour la commune de Saint-Laurent.

Cette décision vient d'être confirmée par le Conseil d'Etat.  
 A la Cour de Cassation. — La Cour de Cassation vient de déclarer irrecevables, pour défaut de dénomination aux parties intéressées, six pourvois formés par MM. Mercadier et autres, sous les numéros 645, 646, 647, 648, 649, 650, aux fins d'inscriptions ou de radiations d'électeurs sur la liste électorale.

En conséquence les listes électorales sont définitivement closes comme suit :  
 Section de St-Laurent 75 électeurs.  
 Section de Lohmie ... 96 électeurs.

**Arrondissement de Figeac**

**Marcihac**

La foire. — Notre foire du 6 mai a été relativement importante. Le temps menaçant et quelques légères ondées n'avaient pas empêché de nombreux propriétaires d'amener leurs bestiaux, notamment des agneaux et des porcelets.

Les agneaux se sont vendus en moyenne de 18 à 20 francs pièce et les porcelets de 35 à 50 fr. l'un suivant qualité et grosseur.

Les nombreux marchands étalagistes ont fait bonne recette.  
 Pas d'incident à signaler.

Conseil de révision. — Les jeunes gens de notre commune ont subi mardi dernier 6 mai à Cahors, les épreuves du conseil de révision.  
 La commune de Marcihac fournissait cette année 6 conscrits dont l'un avait déjà contracté un engagement volontaire dans la cavalerie. Ils furent tous déclarés bons pour le service.

Un banquet fraternel réunissait le soir ces jeunes gens à l'hôtel de la Promenade tenu par notre ami Marcenac. La municipalité et quelques amis y assistaient. Les convives firent honneur au menu excellentement préparé par le distingué cordon bleu, Mlle Marcenac.

De nombreux artistes improvisés égayèrent la soirée par de belles chansons patriotiques ; le sympathique Bru, adjoint au maire fut particulièrement applaudi et M. Delluc de Decazeville le fut également.

La soirée se continua au café Central où un bal avait été organisé. De nouvelles chansonnettes vinrent terminer joyeusement cette fête charmante.

Honneur à ces vaillants conscrits, soldats de demain de la France républicaine.

**Espédaillac**

Conseil de révision. — Lundi dernier, au conseil de révision à Livernon, 10 conscrits ont été reconnus bons pour le service armé et deux ont été ajournés.

Subvention. — Grâce aux démarches de nos sympathiques représentants MM. Loubet et Bécays une subvention de 9600 fr. a été accordée à notre commune pour la construction d'une école de filles.

**Aynac**

Mort subite. — Dans la journée de samedi, la nommée Pauline Barras, épouse Cépède, n'ayant pas paru depuis deux jours, les portes et les volets de son logis où elle habitait seule, séparée de son mari, restant soigneusement clos, chacun fut pris de soupçon sur son compte. Le mari prévenu et avec lequel, malgré leur séparation, elle vivait aujourd'hui en bonne intelligence, se munit d'une échelle, enleva les volets et brisant un carreau pénétra dans la chambre à coucher où se trouvait la pauvre femme gisant inanimée, assise en chemise sur une chaise, la tête penchée sur son lit. Le docteur Fricou appelé en toute hâte ne put que constater le décès.

Sa fille unique qui habite Paris, prévenue par télégramme arriva le lendemain et les dispositions nécessaires furent prises en vue de la sépulture qui eut lieu le lundi matin.

**Arrondissement de Gourdon**

**Gourdon**

Cylindrages. — Opérations probables du 12 au 17 mai 1913.

Répandage et cylindrage des matériaux sur : Chemin de grande communication n° 47, de Salviac à Lapenche par Cahors, entre Salviac et Combelève, de 1 k. 900 à 2 k. 400 et de 0 k. 200 à 1 k. 200.

**Fontanes-Lunegarde**

La foire de mai. — Tombant le dimanche 18 courant, notre foire, bien réputée pour les bêtes à laine, aura lieu le lendemain lundi 19.

**Souillac**

Distinction honorifique. — A l'occasion des fêtes de Prayssac, M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, a remis les palmes d'officier d'Académie à Mlle Salives, directrice de notre cours complémentaire jeunes filles.

Nous adressons à la nouvelle promue nos félicitations.

**VARIÉTÉS**

**ÉTUDES HISTORIQUES**

**UXELLODUNUM**  
 Importance et population d'Uxellodunum

(Suite)  
 Si on ajoute à la population déjà énoncée les habitants des campagnes et bourgs environnants qui, à la première alerte, avaient dû se ré-

fugier dans les murs d'Uxellodunum afin de fuir les déprédations de la soldatesque, on arrive à une agglomération accidentelle de dix à onze mille âmes.

Quoique ces appréciations ne reposent sur aucune base certaine, positive, elles révèlent le secret des appréhensions de César.

« Il craignait que les autres cités, favorisées par la force de leurs positions ne se missent à revendiquer leur liberté, encouragées par l'exemple de celle-ci. — Neve hoc exemplo, ceterae civitates, locorum opportunitate fretae, se vindicarent in libertatem », — où les mots n'ont ni valeur ni portée, et ne sont qu'un vain bruit, où il résulte de ce passage du texte que la cité cadurque était, par son importance, à même de peser sur les résolutions des autres cités de la Gaule.

L'empressement de César à se rendre sous ses murs et à y masser des forces imposantes, en est la preuve manifeste. Mais, éventualité étrange à laquelle les auteurs de l'Examen historique n'ont peut-être pas pris garde, cet oppidum, transplanté à Luzech se fut trouvé aux portes, à quelques milles de la capitale des Cadurques. Circonstance toute aussi étrange encore, le narrateur du siège aurait omis de signaler cette particularité, et aurait même négligé cette occasion si provocante de louer, d'exalter la bravoure romaine, qui se serait montrée impassible et persévérante, au mépris d'une situation aussi périlleuse. — N'est-ce pas là un indice qu'Uxellodunum n'occupait pas le territoire de Luzech ?

On a vu, au récit d'Hirtius, que Lucérius avait dû compter avec la population, alors qu'il s'était agi de lui conseiller d'augmenter les provisions. Quand le lieutenant de César l'informe de l'état des choses devant la place, il signale les habitants comme résolus à se défendre à outrance, malgré l'anéantissement des troupes ayant fait partie de l'expédition de Drappès et de Lucérius. Lorsque les approches de la fontaine, suprême ressource des assiégés, furent en butte aux traits ennemis, ce sont toujours les « habitants, qui résistent avec opiniâtreté, bien que bon nombre d'entre eux ait déjà succombé aux tourments de la soif — Quam pertinaciter resisterent oppidani, magna etiam parte amissa sili sursum in sententia permanent ».

N'est-ce pas là un témoignage non équivoque de la prépondérance comme de la vigueur résolue des habitants, dans toutes les questions intéressant le salut et l'honneur communs.

Au surplus que la garnison fut de quatre mille hommes, selon l'estime de MM. le général Creuly et Alfred Jacobs, ou de sept à huit mille, suivant mon sentiment et le rapport des éditions des Commentaires les mieux accréditées, il en résulte évidemment qu'Uxellodunum était une place d'une rare importance militaire. Les écrivains que je viens de citer portent implicitement un payement analogue, puisqu'à l'Uxellodunum de leur choix ils adjoignent le complément défensif d'un citadelle.

Le texte va lever les incertitudes qui, à cet égard, resteraient encore dans les esprits.

On lit aux Commentaires, que « plus de douze mille des soldats de Dumnaeus trouvèrent la mort sur le champ de bataille, et que tous les bagages furent pris. — Itaque amplius milibus XII, aut armorum, aut eorum qui eo timore arma projecerant, interfectis, omnis multitudo capitur impediturorum. » — Ce fut au milieu de cette déroute que le chef des partisans Drappès, rallia à lui cinq mille fuyards ; on sait son concert avec Lucérius pour tenter une pointe sur la province romaine (La Gaule narbonnaise). On conçoit par conséquent, que traqués, poursuivis par Caninius, l'épée dans les reins, les Gaulois n'eussent embarrassés ni de matériel de guerre, ni de convois inutiles à leurs desseins, et qui auraient alourdi leur marche.

**(A suivre).**

**Bibliographie**

On célèbre, cette semaine, le tricentenaire de Le Notre. Les Annales profitent de l'occasion pour consacrer un numéro au « jardinier du roi », et, d'une façon générale, à l'art des jardins. Sujet délicieux en cette saison, et délicieusement développé par la plume de Henri Lavedan, Pierre de Nolhac, Max de Nansouty, Mirabeau, Lucien Corpechot, Jean Richelin, Henri de Régnier, Fernand Groghe, Mathieu de Noailles, Rosemond Gérard, Jane Catulle-Mendès, Lucie Delarue-Mardrus.

Une ravissante mélodie de Brueneau, sur les vers de Ronsard : *Mignonne, allons voir si la Rose...*, et de nombreuses illustrations, tirées en noir et en couleur, complètent ce numéro exceptionnel.

On s'abonne aux bureaux des Annales, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 francs par an (étranger : 15 francs). Le numéro : 25 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2109e livraison (3 mai 1913).

Le gros lot, par Albert Cim. — Foies gras et pâtés de foie gras, par Pierre de Mériel. — Les chiens d'Amundsen, par Miss Chief. — L'écrivain mangeur de coton, par André Savignon. — Un corsaire de 13 ans, par Charles Géniaux. — Dans le monde des étoiles doubles et des soleils colorés, par Gabriel Renaudot.

Abonnements, France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et Co, 79, boulevard Saint-Germain.

**VIENT DE PARAITRE**

**Recettes et Procédés utiles de « La Nature »**

Les Recettes de la Maison. 1 vol. in-16 de 350 pages, avec fig., relié toile 3 fr. II. Les Recettes de l'Atelier. 1 vol. in-16 de 325 pages avec figures relié toile (Masson et Co, Editeurs), 3 fr.

Ces volumes sont destinés aux amateurs de tout âge et de toute profession qui voudront construire, réparer, installer dans leur maison ou leur jardin un de ces mille objets d'utilité courante pour lesquels appelé l'ouvrier ou le professionnel est impossible ou inutile : enlever une tache, monter un courant électrique, mettre des fruits en conserves, réparer un instrument ou un meuble brisé, patiner un cadre, teindre une étoffe, etc. Ces recettes sont dues, en grande partie, à l'active collaboration des abonnés de La Nature. Elles ont été revues, contrôlées, éprouvées avec le plus grand soin, et l'ordre méthodique dans lequel elles sont présentées permettra au lecteur d'avoir sous la main toutes « Recettes » qui concernent une même spécialité.

Dans les Recettes de la Maison on trouvera toutes les petites recettes qu'il faut employer journellement dans toute maison bien tenue, et qui concernent l'alimentation, l'hygiène, la médecine, la parfumerie, les petites choses du ménage, les vêtements, linges et tapis, le chauffage, l'éclairage, la construction, les peintures, etc., etc.

C'est surtout pour l'amateur que furent choisies et coordonnées les Recettes de l'Atelier : il y trouvera toutes les formules utiles pour « bricoler », faire les petites réparations, modifier ou perfectionner tel ustensile ménager : recettes du bureau, recettes du mécanicien, recettes de l'électricien, travail des métaux, du bois, du cuir, de la corne de bivoire, du celluloid, etc.

Très élégamment reliés, illustrés de figures très claires et faciles à consulter, ces petits volumes sont les deux premiers d'une collection qui sera complétée, dans quelques mois, par les Recettes du Laboratoire, les Recettes de la Campagne et les Recettes sportives. Ces cinq volumes constitueront une petite bibliothèque indispensable à tous ceux qui ont souci de l'entretien, de la propreté et de la beauté de leur intérieur.

**Ma Leçon-Type d'entraînement complet et utilitaire**

PAR G. HÉBERT

Vol. 18/12 cm. de 210 pages, illustré de 216 figures. 1 fr. 75. (Librairie Vuibert)

M. le lieutenant de vaisseau Hébert avait surtout, dans ses ouvrages précédents sur la *Méthode naturelle*, établi des principes et exposé des résultats. Il nous donne aujourd'hui, sous la forme brève et ramassée du manuel, le livre pratique, destiné à chacun de nous, qui enseigne dans le détail la « manière de s'y prendre » pour atteindre le but assigné, la force.

Le texte et l'image se marient dans *Ma Leçon-Type* pour former un tableau si net, si parlant et si séduisant que le lecteur n'a d'autre parti à prendre que de se mettre sur-le-champ à l'école d'Hébert.

La *Méthode naturelle* s'adresse à tous, enfants, adolescents et adultes ; elle est éducative pour les débutants et sportive pour ceux qui recherchent l'entraînement. Elle donne, partout où elle est appliquée, les merveilleux résultats que l'on a admirés, aux récentes démonstrations du vélodrome d'Ilver, chez les pupilles de la marine, les moussettes et les fusiliers.

Vient de Paraître  
**LA LIVRAISON 15**  
 Complet en 18 Livraisons Un franc net la livraison

**LES MERVEILLES DE LA FRANCE**

LES MONUMENTS LES HABITANTS

**LE PAYS**

Près de 400 admirables Photographies

LIBRAIRIE HACHETTE & Co, 79 Bd St Germain PARIS

Soins de la **CREME SIMON** sans rivale  
 J. Simon, PARIS

**Applications générales de l'Électricité**

**ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE**  
 par Arc et Incandescence

**ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX**

**Lustrerie - Appareillage - Sonneries**  
 Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos  
 Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé  
 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

**PIERRE AGUZOU**  
 Constructeur-Électricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors  
 Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction  
 Prix défiant toute concurrence  
 Plans et devis sur demande  
 Location de décoration électrique pour fêtes et soirées  
 TÉLÉPHONE 37

Francs à l'essai, demandez la **MONTRÉ** précise et garantie le **BIJOU** élégant et solide l'inimitable **ORFÈVRE**

**G. TRIBAUDEAU**  
 6 premiers Prix, 22 Médailles d'Or aux Concours de Chronomètres à l'Observatoire de Besançon.  
 G. TRIBAUDEAU, 141, rue de Valenciennes, Paris.  
 33,00 objets : MONTRES, CHRONOMÈTRES, BIJOUX PENDULES, ORFÈVRES, Réparations.  
 Franco Tarifs Illustrés. PRIME à tout acheteur.

**Maladies DE LA PEAU, VICES DU SANG**  
 boutons, dartres, eczémas, démangeaisons, sont véritablement guéris par la **FORMULE ANTI-DARTREUSE**, et le

**ROB LECHAUX**  
 qui RÉGÈNE, PURIFIE et FORTIFIE le sang  
 Ph<sup>m</sup> Normal, r. Ste-Catherine, 164, Bordeaux, et Ph<sup>m</sup> Paris

**MELROSE**  
 RÉGÉNÉRATEUR favori des CHEVEUX  
 Rend progressivement aux CHEVEUX GRIS le **NUANCE NATURELLE**, arrête la chute, les fait repousser et enlève les pellicules. Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Dépôt : 20, rue Etienne-Marcel, PARIS

**UN PRÊTRE**  
 indique gratuitement recettes infatigables pour guérir promptement et radicalement l'Anémie, mal<sup>m</sup> de l'Estomac, du Foie, du Testicule, Diabète, Albuminurie, maux de Reins, maladies des Pommiers et des Voies respiratoires, coqueluche. Ecrire à l'abbé LAURENT, Curé d'Ervauxville (Loire).

